



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COVID-19

INFORMATION VOYAGEURS À DESTINATION DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

**Vous venez d'un pays étranger où
le coronavirus SARS-CoV2 circule très activement :**

- Faire un test virologique RT-PCR COVID**
 - Si le test est disponible dans votre pays de départ, vous devrez présenter le résultat du test RT-PCR négatif, réalisé moins de 3 jours avant le départ. Si vous n'êtes pas en possession de ce résultat, l'embarquement vous sera refusé.
 - Si le test ne peut pas être réalisé dans votre pays de départ, vous pourrez embarquer mais vous devrez réaliser un test RT-PCR directement à l'aéroport lors de votre arrivée en France.

- Remplir une déclaration sur l'honneur indiquant le motif de votre déplacement et vous munir d'un ou plusieurs documents permettant de justifier le motif de votre déplacement**

Les attestations sont disponibles sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

**Les enfants de moins de 11 ans
ne sont pas concernés par ces mesures.**

